

# TARGÉ – 1670-1899

## DEUX SIÈCLES ET DEMI D'HISTOIRE DÉMOGRAPHIQUE\*

### 1. Introduction

Les registres paroissiaux sont une source documentaire de première importance pour qui veut retracer la vie d'une paroisse. Même quand leurs rédacteurs n'y ont pas consigné, outre les actes réglementaires : baptêmes, mariages et décès, des renseignements concernant les naissances extraordinaires, les causes de décès, les épidémies, leurs réflexions sur les conditions climatiques, les récoltes, ou bien d'ordre politique ou personnel.

À Targé les curés qui se sont succédé ont respecté rigoureusement les consignes épiscopales.

L'histoire d'une paroisse ou d'un village peut s'aborder de deux façons : recueillir, ordonner et commenter les faits historiques et les anecdotes. C'est le propre des histoires locales traditionnelles. Ou bien recueillir et interpréter des chiffres pour en faire une histoire quantitative.

Le dépouillement des registres paroissiaux et d'état civil depuis 1670 jusqu'en 1899, car ils n'étaient pas consultables après cette date, m'a permis de faire une étude démographique de la paroisse sur près de deux siècles et demi.

Cette paroisse essentiellement rurale n'a que très peu évolué au cours des siècles. La population est restée stable au cours des siècles. De 300 habitants répartis dans 86 feux au <sup>xvii</sup>e siècle, on n'en dénombre que 301 au recensement de 1901. Contrairement à une idée généralement admise, Targé compte peu de familles nombreuses.

La découverte d'un rôle de taille tarifée de l'année 1746, va permettre d'évaluer le degré de richesse de nos paroissiens du

---

\* Cet article n'est qu'un bref résumé d'une étude de démographie historique incluant des données statistiques d'état civil et des données socio-économiques.

xviii<sup>e</sup> siècle, d'avoir 4 instantanés sur la structure socioprofessionnelle, de connaître l'importance et la composition des exploitations ainsi que le type de culture et d'élevage pratiqué.

La propriété individuelle se multiplie lors de la vente des biens nationaux. Des professions nouvelles apparaissent après l'implantation de la Manufacture d'Armes de Châtellerault. Le milieu socioprofessionnel se diversifie au xix<sup>e</sup> siècle.

Malgré les petits nombres qui parfois peuvent mettre en doute l'approche statistique, ces chiffres rendent cependant possible une vision de la vie des Targéens et des Targéennes aux temps modernes.

## 2. Rappel historique

### *Les seigneurs de Targé*

Targé est connu depuis l'an 915, une dame Fausburge donne à l'abbaye St Cyprien des vignes et des terres labourables avec une femme et ses enfants.

En 1030 Ringarde est citée dans le cartulaire. Elle donne à l'abbaye l'église de Targé avec toutes ses dépendances, en s'en réservant l'usufruit sa vie durant.

À partir de 1088 on voit apparaître la dynastie des Targé dont la dernière de la lignée Jehanne reconstruira, avec l'aide de Gabriel de Bernes son second époux, le château qui avait souffert durant la guerre de Cent ans et participera à la construction du choeur actuel de l'église.

Sans descendance mâle la seigneurie échoit aux Blanchefort puis aux Turpin de Crissé. Le château est laissé à l'abandon. En 1763 le fief est acheté par Louis-Nicolas de Pérusse d'Escars qui entreprend la construction d'un nouveau château.

### *Situation ecclésiastique*

La paroisse de Targé, citée dès 1030, est placée sous la protection de saint Georges. Elle est rattachée à l'archiprêtre de Châ-

tellerault. L'église, jusqu'en 1088, dépend de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers. À partir de cette date et jusqu'en 1776, le curé est nommé par le prieur de Saint-Romain, puis à la nomination de l'évêque de Poitiers. Il perçoit la dîme de Plainmartin qui couvrait la paroisse de Targé et une partie de celle de Pouthumé.

Lorsque la chapelle du château dédiée à sainte Catherine et saint Sébastien, fut construite en 1450, elle était desservie par deux chapelains nommés par le seigneur. Le 30 mai 1701, Eléonore de Mesgrigny, comtesse de Bonnavet, héritière de la seigneurie « fonda deux autres chapellenies<sup>1</sup> ». Il y eut jusqu'à la Révolution quatre chapelains au service du seigneur.

### 3. Les Sources

#### *Les registres paroissiaux*

déposés à la mairie annexe de Targé débutent le 3 janvier 1688. Les années 1694 à 1697 et 1707 à 1710 sont manquantes. Ceux déposés aux Archives Départementales permettent de combler ces manques<sup>2</sup>.

On ne trouve que les publications de mariages de l'An II à l'An IX. En vertu de la loi du 13 fructidor, les mariages devaient avoir lieu au chef-lieu de canton, donc à Monthoiron puis à Châtellerault.

#### *Les rédacteurs*

Pour la période étudiée, entre 1667 et 1792, six curés se sont succédé pour enregistrer 3104 actes. En cas d'absence du curé c'est le vicaire qui assure l'intérim. On ne trouve trace de vicaire qu'entre 1673 et 1732. En dehors de cette période ce sont les chapelains du château qui sont suppléants.

---

<sup>1</sup>. Arch. dép. Vienne, Dépôt 22, liasse 173.

<sup>2</sup>. Arch. dép. Vienne, 9 E 321-1 à 8.

Le nombre d'actes par an varie entre 20 et 30. En moyenne on en enregistre 25 par an. Dans une première et très grossière approche, on peut estimer que la population est stable.

#### *Remarques sur les actes de baptêmes*

Le concile de Trente de 1545 stipule que les enfants doivent être baptisés le plus tôt possible. Une ordonnance royale du 13 décembre 1698 précise que le baptême doit se faire dans les 24 heures après la naissance.

Dans la paroisse, cette mesure est appliquée à la lettre; on ne trouve que 3 exceptions : Agnès Turpin née le 21 février 1670 est baptisée le 27, Michel Talon né le 11 février 1671 est baptisé le 15 du même mois et René Manseau né le 1 janvier 1697 est baptisé le 4.

#### *Remarques sur les actes de sépultures*

L'inhumation dans la majorité des cas se fait au cimetière qui se trouve à côté de l'église. Entre 1681 et 1768 on relève l'inhumation de 2 curés et de 7 chapelains dans la chapelle de la Vierge. 50 fidèles sont enterrés dans l'église, sans précision de l'endroit, 24 femmes, 15 hommes et 11 enfants. Les seigneurs sont inhumés dans la chapelle du château. Celle-ci menaçant ruine, les corps sont transférés dans la crypte de l'église en 1776.

#### *Quelques actes particuliers*

Outre les actes habituels de baptême, mariage et sépulture, on trouve dans les registres la mention de cérémonies spécifiques. Deux baptêmes de cloches y SONT MENTIONNÉS Le premier a eu lieu le 2 juin 1729, les parrain et marraine sont « Haut et très puissant seigneur » Armand-Gabriel de Crux et Angélique-Marie-Eléonor-Damaris Turpin de Crissé. Le

second, le 30 janvier 1769, a eu pour parrain Messire Louis-Nicolas de Pérusse des Cars et marraine Jeanne-Marie-Victoire de la Hette d'Artaguiette.

Le 25 février 1776, figure l'enregistrement de la nomination d'une sage-femme.

Le 18 septembre 1690, transfert du cœur de Henri-Charles Turpin, seigneur de Targé.

Le 17 juin 1776, Monseigneur Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire ordonne le transfert des dépouilles des seigneurs de Targé, du caveau de la chapelle du château qui se délabre, dans la crypte de l'église paroissiale<sup>3</sup>. Cette opération a lieu le 31 juillet 1776.

Le 30 octobre 1672, l'acte de nomination d'un enfant. Un enfant ondoyé, qu'il le soit par la sage-femme ou par un ecclésiastique, ne porte jamais de prénom. L'acte commence par la formule : « ce jour est né Anonyme... ». Les noms des parrains et marraines ne sont pas mentionnés car c'est la présence du parrain et de la marraine qui permet de conférer au nouveau-né un prénom. Dans la noblesse, il fallait attendre parfois plusieurs mois avant de réunir la famille, le parrain et la marraine, ainsi que les amis. À ce moment là, la cérémonie du baptême pouvait avoir lieu et un prénom était officiellement donné à l'enfant.

Ce même jour furent nommés trois enfants de Henry-Charles Turpin : Jacques, Philippe et Marie-Anne.

Le 24 février 1675 un acte de mariage particulier entre une catholique et un converti.

### *Les registres d'état-civil*

Durant toute l'année 1792, les actes sont signés Jean-René Hesnin qui fut curé et maire (le recensement de 1790 est signé « Hesnin, curé et maire de Targé »). À partir de 1793 ils sont rédigés et signés par le maire ou le procureur de la commune.

---

<sup>3</sup>. Arch.dép. Vienne, Dépôt 22, liasse 173.

Sur un siècle la moyenne annuelle des enregistrements est de 15. Dans une première et grossière approche, on peut estimer la population stable.

### *Quelques actes particuliers*

Transcription de l'acte de décès de Charles Bussereau mort à la guerre de Crimée en 1855 d'un éclat d'obus, ainsi que l'acte de mort de Charles Péguin en octobre 1855 à Yénikalé à l'infirmerie, vraisemblablement du choléra.

### *Autres documents*

Tableaux de recensements et dénombremments de 1831 à 1901<sup>4</sup>.

Rôle de taille tarifée de 1746<sup>5</sup>.

Contribution à l'état des routes de 1789<sup>6</sup>.

Ces deux derniers documents nous permettront de faire une étude socioprofessionnelle des habitants et d'avoir une idée de leur degré de richesse.

## **4. Dépouillement et exploitation des documents**

### *Patronymes*

Sur 220 noms recensés entre 1677 et 1792, 102 se retrouvent à Senillé.

Les patronymes les plus courants sont au xvii<sup>e</sup> siècle : Mousnier, Robin, Tranchand ; au xviii<sup>e</sup> : Serreau, Day, Feurgé, Poizé ; au xix<sup>e</sup> : Ropion, Joubert, Serreau.

Quelques uns sont d'origine allemande : Leideck, Magra, Cortis, Wintz venus à la demande de Pérusse des Cars pour défri-

---

<sup>4</sup>. Arch. dép. Vienne, 8M3- 277.

<sup>5</sup>. Arch. dép. Vienne, Dépôt 22 liasse 178.

<sup>6</sup>. Arch. dép. Vienne, C 868.

cher les brandes et reconstruire le château<sup>7</sup>.

Les surnoms sont peu fréquents, nous n'en trouvons que quatre : Lépine dit *Brulé*, Nicolas dit *Fontaine*, Dupuis dit *Gascon*, Forestier dit *Zéard*.

Dans la rédaction des actes le curé Pelletier (1736-1757) féminise les noms des femmes : Berthon, *Berthonne* ; Bardin, *Bardine* ; Touzalin, *Touzaline*.

### *Enfants illégitimes*

On recense 13 naissances illégitimes entre 1677 et 1899 sur 2136 soit 0,61 %. 2 avant 1792 (0,14 %) chiffre très inférieur à l'estimation nationale de 0,5 % calculée par Y. Blayo<sup>8</sup>.

Les enfants nés de père inconnu portent, selon le Rituel du Diocèse de Poitiers<sup>9</sup>, le nom du hameau où ils sont nés : *Paradis*, *Chartier*. On trouve aussi un *Parterre* et un *Hors la ville*.

### *Prénoms*

Entre 1677 et 1899 nous enregistrons 207 prénoms masculins et 174 prénoms féminins différents.

Anonyme trouvé une fois chez Turpin.

Le nombre de prénoms différents varie entre 15 et 25. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, la diversité augmente : 38 pour les filles et 44 pour les garçons.

Le prénom n'est pas donné au hasard, son choix répond à des impératifs religieux et sociaux. Dans la grande majorité des cas on donne au nouveau-né soit le prénom du parrain si c'est

---

<sup>7</sup>. Voir Jacqueline GAGNAIRE, Claudine PAULY, *Le marquis de Pérusse des Cars, un seigneur en Poitou au siècle des Lumières*, Monthoiron, Association Monthoiron Patrimoine, 2004.

<sup>8</sup>. Yves BLAYO, « Mouvement naturel de la population française de 1740 à 1829 », *Population*, numéro spécial, nov. 1975.

<sup>9</sup>. Mgr, Martial-Louis BEAUPOIL de SAINT-AULAIRE, *Rituel du diocèse de Poitiers*, Poitiers, Barbier, 1766, rééd. 1829, p. 24.

un garçon, soit celui de la marraine si c'est une fille. Jusqu'en 1792, 62 % des nouveau-nés reçoivent, suivant leur sexe, le prénom de leur parrain ou de leur marraine.

Une autre coutume moins répandue veut que le prénom du père ou de la mère soit transmis au premier enfant né de leur union. Chez les garçons, 34 % portent le prénom de leur père et chez les filles 29 % celui de leur mère. Ce pourcentage est pratiquement constant au cours de ces deux siècles.

Pour la période 1792-1899, l'étude de la relation prénom du nouveau-né avec celui des parrain et marraine qui n'a pas été faite aurait nécessité le dépouillement des registres de catholicité.

Le prénom est souvent unique. Avant 1700 l'attribution d'un deuxième prénom est exceptionnelle, on trouve seulement 4 enfants en ayant deux : une fille de Charles Turpin, seigneur de Targé, deux enfants Baudy dont l'oncle est prieur de Senillé, une fille Robin dont on ignore la profession du père.

À partir de 1714, la fréquence augmente progressivement, dans le troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle elle atteint 35 % chez les garçons et 46 % chez les filles (nous avons considéré Marianne comme étant la contraction de Marie Anne car il est parfois écrit MariAnne). Jusqu'en 1800, ce sont principalement les enfants des notables qui ont ce privilège, ensuite la coutume se généralise à toutes les couches sociales de la population.

Rares sont les enfants qui ont un troisième prénom.

Nous trouvons en 1762 une Marie-Anne-Thérèse, fille d'un employé des fermes du Roy. Les 6 autres sont des enfants d'artisans travaillant à la reconstruction du château et dont Pérusse des Cars ou de riches laboureurs sont les parrains.

On trouve 48 parrainages de prestige pour 1 442 baptêmes soit 3,33 %. Les nobles sont cités 18 fois ; les seigneurs de Targé sont parrains de 11 enfants ; les ecclésiastiques (prêtre, chanoine ou clerc) 17 fois ; les hommes de loi (avocat, notaire, huissier) 7 fois ; parmi les autres professions, 4 chirurgiens, 1



architecte, 1 orfèvre sont parrains.

## 5. Mouvements de la population

### *Naissances*

#### *Fluctuations annuelles*

Entre 1670 et 1789 on enregistre en moyenne 11,56 naissances. En 1674 et 1754 sont des années à forte natalité, le nombre des naissances est supérieur à 20. Au cours des 30 dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle le chiffre de 15 naissances est atteint 13 fois, 16 fois au xviii<sup>e</sup> siècle et une seule fois au xix<sup>e</sup> siècle.

Entre 1790 et 1900 la moyenne annuelle n'est que de 6,57 naissances. La période 1830-1849 est une période à faible natalité, la moyenne n'est que de 4,8 naissances annuelles.

#### *Mouvement saisonnier*

Janvier et avril sont les mois à forte natalité. Les conceptions sont donc plus nombreuses entre avril et juillet. Jean Vassort fait la même constatation dans *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières*.

#### *Naissances gemellaires*

Au xvii <sup>e</sup> siècle	5 jumeaux sur 443 naissances :	11 %.	
Au xvii <sup>e</sup>	11	1068	10 %.
Au xix <sup>e</sup>	3	625	5 %.

Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne nationale qui est de 14 %.

#### *Naissances illégitimes*

On rencontre en 1788 un enfant trouvé et en 1773 un enfant illégitime.

Nos paysans de la fin du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle respectent la virginité des jeunes filles qui ne renoncent à cet apanage qu'a-

près la célébration des noces. Avec un taux de 0,13 % de naissances illégitimes nous sommes bien en dessous du taux de 0,5 % calculé sur 8 départements du bassin parisien ou des 0,99 % pour les villages de Bretagne et d'Anjou.

L'édit Henri II de février 1556, enregistré le 4 mars au Parlement, punit sévèrement les veuves et les filles-mères qui ne déclareraient pas leur état de grossesse. Loi qui ne sera abrogée qu'en 1791.

### *Mariages et Nuptialité*

Le nombre moyen des mariages est de 3 avant la Révolution avec un maximum de 8 en 1703 et de 2,36 au XIX<sup>e</sup> siècle avec une pointe de 7 en 1795.

#### *Mouvement saisonnier*

La répartition mensuelle sous l'Ancien Régime était dépendante du rythme des saisons et aussi du respect des périodes de pénitence fixées par l'Eglise. Il n'était pas permis de célébrer de mariages sans dispense depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au jour de l'Épiphanie. Du mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de l'Octave de Pâques. Les périodes de labour, de moisson et de vendanges sont aussi peu propices.

Le mois de juin est un mois à forte concentration. C'est le moment le plus favorable pour s'installer comme métayer.

Jusqu'en 1809 le lundi est privilégié, à partir de 1850 le mardi devient le jour favori. Il faudra attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que les mariages soient célébrés le samedi.

#### *Âge des époux au premier mariage*

L'âge au mariage varie selon le sexe. Au XVIII<sup>e</sup> siècle l'âge moyen est, pour les hommes, de 28 ans 11 mois alors que pour les femmes il est de 26 ans 2 mois. Soit une différence de près de 3 ans. Ces chiffres correspondent aux moyennes nationales

qui varient entre 26 ans 9 mois et 29 ans pour les hommes et entre 25 ans 1 mois et 26 ans 9 mois chez les femmes. Au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle les époux se marient un peu plus jeunes, les âges moyens sont de 26 ans 10 mois et 25 ans 1 mois. La différence n'est plus que de 1 ans 9 mois.

#### *Endogamie socioprofessionnelle*

Sur 388 mariages entre 1669 et 1792, on ne compte que 4 dispenses pour consanguinité.

Malgré les imprécisions des actes de mariages, on constate que chez les laboureurs, les tisserands et les journaliers, 50 % des époux ont la même profession que leur père.

Les filles de laboureur s'unissent avec des jeunes gens de tous les milieux socioprofessionnels recensés. Les journaliers épousent, dans 20 % des cas, des filles d'un niveau social supérieur.

#### *Origine géographique des époux*

Les hommes sont originaires de 35 paroisses, y compris Targé, situées dans un rayon inférieur à 10 km. Les femmes plus sédentaires proviennent de 16 paroisses. Au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle 69 % de Targéennes s'unissent à 51 % de Targéens. Au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle la fréquence des femmes originaires de Targé est de 86 % alors que seulement 51 % des époux sont natifs de cette même commune.

### *Décès et Mortalité*

#### *Fluctuation annuelle des décès*

Aux <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle le nombre moyen de décès est de 10,34 par an avec 11 pics de mortalité supérieurs à 15 dont un de 25 morts en 1705. Au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle les épidémies sont plus rares et les conditions de vie s'améliorent, de ce fait, la moyenne annuelle des décès diminue de façon sensible, elle n'est plus que de 6,05. Entre 1790 et 1900 on n'enregistre que

deux pics de 15 décès.

Les causes de décès sont inconnues. Cependant par recoupe-  
ment nous pouvons justifier un certain nombre de ces pics. Le  
régisseur de la seigneurie de Targé, dans une lettre datée du 7  
octobre 1678<sup>10</sup> annonce à Henri-Charles Turpin qu'une épi-  
démie de dysenterie décime les populations de Targé,  
Monthoiron, Fressineau et Asnières. Cette même épidémie ré-  
apparaît en 1719.

Les années 1702, 1708, 1709, 1713, 1740 correspondent à des  
années dont les conditions météorologiques sont particulière-  
ment perturbées, les hivers sont très froids, les printemps  
froids et humides<sup>11</sup>.

Cochon de Lapparent, préfet de la Vienne, dans son rapport  
annuel<sup>12</sup> donne quelques indications sur les maladies les plus  
fréquentes dans le châtelleraudais. « *Les affections inflamma-  
toires sont-elles communes dans les saisons d'hiver et de  
printemps, les nerveuses dans la saison de l'été et les putrides  
dans celles d'automne.... Les maladies sont plus opiniâtres  
chez les gens de la campagne peu aisés, ce qui vient surtout de  
l'insalubrité de leurs habitations entourées souvent d'eaux  
stagnantes et de fumier, ainsi que de la vicieuse disposition de  
leurs appartements qui sont bas, très étroits, n'ont que de très  
petites fenêtres, et dont les lits sont très élevés et composés de  
matelas de plume.* »

Ces pics de mortalité ne correspondent pas toujours à des  
crises démographiques. Jacques Dupâquier a imaginé un  
indice de mortalité<sup>13</sup> fonction du nombre des décès de l'année

---

<sup>10</sup>. Arch.dép. Vienne, Dépôt 22 liasse 163.

<sup>11</sup>. Jacques PÉRET, « Climat et mentalités en Haut-Poitou – xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup>  
siècle », Actes du 102ème congrès national des sociétés savantes, Paris,  
Bibliothèque National, 1978.

<sup>12</sup>. Arch.dép.Vienne, M10-1, Description générale du département établi par  
le préfet de la Vienne, renseignements généraux sur Châtellerault,  
température et maladies régnantes (1800-1801).

<sup>13</sup>. Jacques DUPÂQUIER, *Histoire de la population française de la Renaissance  
à 1789*, Paris, PUF, 1988.

envisagée, de la moyenne des morts dans les 10 années précédentes et de l'écart-type des décès de ces 10 dernières années. Le chiffre ainsi défini est appelé magnitude allant de 1 crise mineure à 6 fortes crises. En appliquant ces calculs à Targé on trouve 14 années avec des crises mineures, 8 années de crises moyennes et 2 années de fortes crises en 1678 et en 1783.

### *Mortalité des enfants*

Le quotient de mortalité chez les enfants de moins d'un an, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, oscille entre 123 ‰ et 250 ‰. Il est important durant les décennies à forte mortalité : 1710-1719, 1730-1739, 1780-1789. Les enfants étant sevrés vers l'âge de 1 an, ils deviennent plus vulnérables aux maladies infantiles et aux épidémies et de ce fait les quotients de mortalité atteignent en 1710-1719 et 1780-1789 les valeurs de 362 et 370 ‰. Passé le cap des 5 ans les valeurs deviennent plus faibles, sauf en 1780-1789 où le quotient de mortalité des enfants de 10 à 15 ans atteint la valeur de 308 ‰.

Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, les effectifs peu importants recensés ne permettent pas de tirer des conclusions significatives. Nous préférons considérer des périodes de 30 ans, les effectifs sont plus importants et ainsi les quotients sont plus proches de la réalité. Le quotient de mortalité des enfants de moins d'un an reste élevé, il varie entre 297 et 376 ‰ pour les enfants de 10 à 15 ans ces coefficients oscillent entre 175 et 235 ‰.

### *Mortalité infantile*

On distingue deux groupes de décès des enfants de moins d'un an : ceux qui résultent des causes antérieures à la naissance ou de l'accouchement, ce sont les décès endogènes ; et ceux qui sont imputables au milieu extérieur, ce sont les décès exogènes. Ne connaissant pas les causes de décès, nous appliqueront la méthode de Bourgeois-Pichat<sup>14</sup> qui exige seulement

---

<sup>14</sup>. Démographe français, directeur de l'INED de 1962 à 1971 ; ses principaux

de connaître la répartition par âge des décès de moins d'un an<sup>15</sup>.

Quotient Pour 1000	Génération					
	1670 – 1729		1730 – 1789		1790 – 1879	
	Ligne ten- dence sur 11 mois	Ligne de tendance sur 2 mois	Ligne de tendance sur 11 mois	Ligne de tendance sur 2 mois	Ligne ten- dence sur 11 mois	Ligne de tendance sur 2 mois
Mortalité endogène	63 77	51 62	51 62	34 41	31 52	39 66
Mortalité xogène	100 121	112 136	144 175	161 196	87 147	79 133
Mortalité totale : <sub>1</sub> Q <sub>0</sub>	163 198	163 198	195 237	195 237	118 199	118 199

(Les chiffres de la première ligne indique les taux de mortalité sans tenir compte des sous-enregistrements des décès de moins d'un an. Ceux de la deuxième ligne tiennent compte des sous-enregistrement.)

Ces quotients de mortalité restent faibles si on les compare à d'autres paroisses, en particulier à Tourouvre-au-Perche<sup>16</sup> où à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la mortalité endogène était de 120 ‰ et à Mazeuil de 400 ‰<sup>17</sup>.

### *Mortalité des adultes*

Les âges au décès se répartissent comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. La répartition des personnes dont la date de

---

travaux portent sur les populations stables et leur application aux populations à statistiques imparfaites, et sur la mortalité infantile.

<sup>15</sup>. Louis HENRY, *Démographie – analyse et méthodes*, Paris, INED, 1984, p.183-185.

<sup>16</sup>. Hubert CHARBONNEAU, *Tourouvre-au-Perche aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1970.

<sup>17</sup>. Marie-Christine MIRANDE, *Étude démographique d'une paroisse poitevine au XVIII<sup>e</sup> siècle – Mazeuil 1737-1801*. mém. maîtrise, Poitiers.

décès est inconnue se fait en fonction de la date d'observation des dites personnes<sup>18</sup>.

	Âge au décès								Total
	<30 ans	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	≥ 80	non connus	
Hommes									
1670-1789	0	22	13	17	22	15	12	10	63
1790-1899	4	5	8	7	17	10	3	171	225
Femmes									
1670-1729	5	18	16	14	26	15	4	19	117
1790-1899	9	9	5	3	9	14	4	168	221

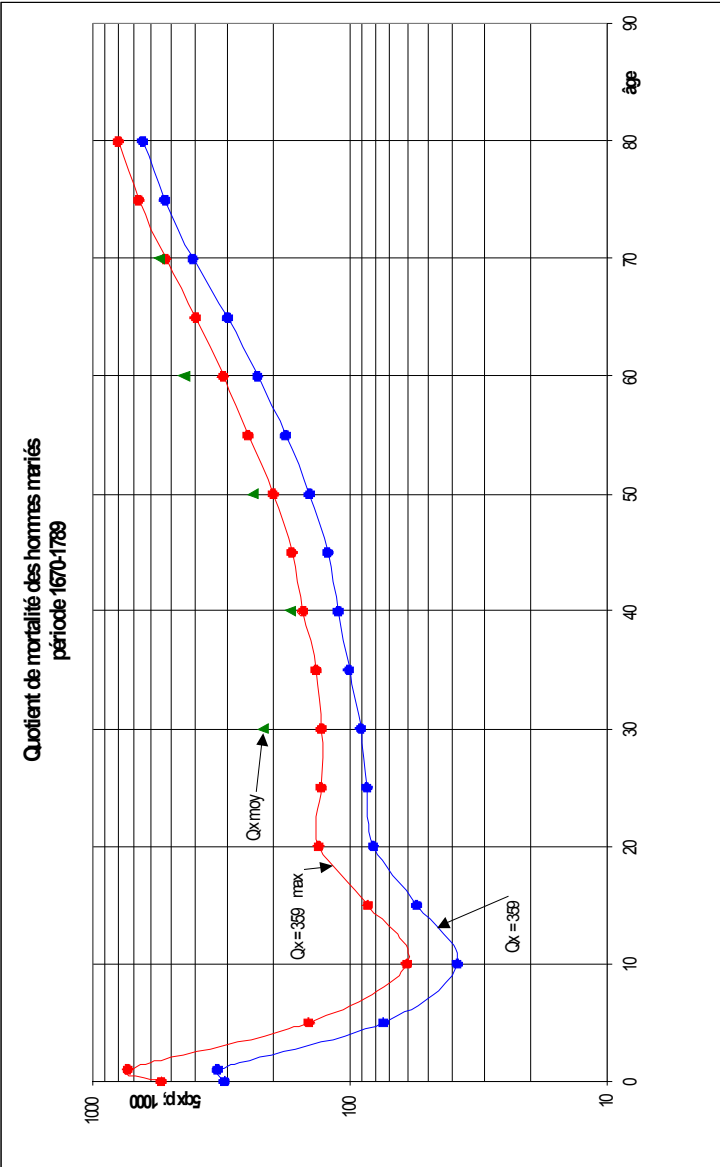
Pour la période 1670-1789, nous ne possédons pas de recensements. Le seul moyen de connaître les quotients de mortalité par tranches d'âges des hommes et des femmes durant cette période est d'appliquer les théories sophistiquées mises au point par les démographes qui nous permettent de définir trois types de quotients : suivant une répartition basse, une répartition haute brute et une répartition haute corrigée. L'emploi des tables de mortalité établies par Sully Ledermann<sup>19</sup> nous permettent de tracer les courbes correspondantes et de connaître le quotient de mortalité pour chaque âge. (voir graphe ci-dessous).

L'espérance de vie calculée est pour Targé est de 22 ans au XVIII<sup>e</sup> siècle, en France elle est de 23 ans pour la même période.

Des calculs similaires nous donnent pour le XIX<sup>e</sup> siècle des espérances de vie de 53 ans pour les hommes et 57 pour les femmes.

<sup>18</sup>. Louis HENRY et Alain BLUM, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1988, p.123-136.

<sup>19</sup>. Sully LEDERMANN, *Nouvelles tables de mortalité*, Paris, PUF, 1969.





## Accroissement de la population

### Au XVIII<sup>ème</sup> siècle

Nous ne connaissons pas avec précision la population des paroisses qui composaient le royaume. Les habitants étaient classés par foyer fiscal, c'est-à-dire par « feu ». Pour calculer la population d'une paroisse, il suffit de multiplier le nombre de feux par 4,5 ou par 4 selon les auteurs. Ce procédé donne une estimation très contestable. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Intendants étaient persuadés que la connaissance du nombre exact des naissances permettait de déterminer le nombre des habitants vivants dans une paroisse en multipliant le nombre des naissances par l'inverse du taux de natalité. Pour le dénombrement de 1761 ce taux était fixé à 40 ‰. Pour celui de 1778, Necker, pour les populations rurales le fait varier entre 38,5 ‰ et 40 ‰. L'INED préconise des taux variant entre 36,6 ‰ et 41 ‰<sup>20</sup>.

En prenant comme base de calculs le nombre moyen des naissances par période de 40 ans, nous obtenons les populations estimées ci-dessous.

Période	Naissances	Population estimée		
		n = 40 ‰	n = 36 ‰	Moyenne
1680 - 1719	12,32	308	342	325
1720 - 1759	9,70	243	270	256
1760 - 1799	10,67	267	297	282

D'autres calculs peuvent être faits à partir du nombre des communiant, du nombre de feux indiqué dans les dénombrements et dans les rôles de taille. Les résultats sont sensiblement identiques.

### Au XIX<sup>e</sup> siècle

Les recensements quinquennaux depuis 1800 sont consignés dans le tableau ci-dessous

---

<sup>20</sup>. Yves BLAYO, « Mouvement naturel de la population française de 1740 à 1829 », *Population*, num. spécial nov. 1975, Paris, INED.

<b>Année</b>	<b>1800</b>	<b>1806</b>	<b>1820</b>	<b>1831</b>	<b>1836</b>	<b>1841</b>	<b>1846</b>	<b>1851</b>	<b>1856</b>
Population	233	282	341	265	275	240	280	279	281
<b>Année</b>	<b>1861</b>	<b>1866</b>	<b>1872</b>	<b>1876</b>	<b>1881</b>	<b>1886</b>	<b>1891</b>	<b>1896</b>	<b>1901</b>
Population	300	295	280	310	299	285	344	345	312

Nous voyons que la population de Targé au cours de ces deux siècles et demi est relativement stable. Soit une moyenne de 290 habitants.

## 6. Structure socioProfessionnelle

### *Sous l'Ancien Régime*

L'activité économique de Targé sous l'Ancien Régime est difficilement mesurable. Du fait que les curés ont rarement indiqué les professions des hommes, seuls un rôle de taille tarifée de 1746<sup>21</sup> et un rôle de contribution pour les travaux des routes de 1788<sup>22</sup> nous permettent d'avoir une idée de la structure socioéconomique de la paroisse dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### *Professions*

Sur 78 feux recensés en 1746, on dénombre 21 laboureurs; les artisans et les journaliers en nombre égal, soit 11. Nous avons classé séparément les veuves qui sont nombreuses puisqu'on en compte 11. Les bordiers (métayers de petites exploitations agricoles de 2 à 3 ha) sont au nombre de 6. La catégorie divers, regroupe tous ceux que nous n'avons pu classer dans les autres catégories ou pour lesquels aucune profession n'est indiquée.

---

<sup>21</sup>. Arch. dép. Vienne, Dépôt 22, liasse 163.

<sup>22</sup>. Arch. dép. Vienne, C 868.

Année	Nb Feux	Laboueurs	Bordiers	journaliers	Artisans	Veuves	Divers
1746	78	21	6	11	11	10	19
		26,92 %	7,64 %	14,10 %	14,10 %	13,10 %	24,54 %
1788	73	37	-	8	15	5	8
		50,68 %	-	10,96 %	20,55 %	6,85 %	10,96 %

Sur 78 feux recensés en 1746, on dénombre 21 laboureurs; les artisans et les journaliers en nombre égal, soit 11. Nous avons classé séparément les veuves qui sont nombreuses puisqu'on en compte 11. Les bordiers (métayers de petites exploitations agricoles de 2 à 3 ha) sont au nombre de 6. La catégorie divers, regroupe tous ceux que nous n'avons pu classer dans les autres catégories ou pour lesquels aucune profession n'est indiquée.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la proportion des laboureurs augmente pour atteindre 50,68 %, alors que les journaliers sont en légère diminution, ils ne représentent plus que 10,96 % des imposables ; les artisans en légère augmentation représentent 20,55 % des fyers fiscaux. On ne compte plus que 5 veuves sur 73 imposables. Le meunier est déclaré laboureur dans l'état de 1788 car outre son industrie de meunerie, il exploite 6 ha de terres.

Au vu de ces chiffres, Targé est avant tout une paroisse agricole.

### *Agriculture*

Un plan de l'an XII nous montre que les cultures pratiquées sont essentiellement les céréales et la vigne, « dont le vin est de bonne qualité. On y cultive aussi du chanvre & des pois, ainsi que des pommes de terre dont on tire bon parti, tant pour la table que pour engraisser les bestiaux, cette production n'étoit pas connue il y a 10 à 12 ans » ( Affiches du Poitou, 7 mars 1776).

Toutes les catégories socioprofessionnelles possèdent ou ex-

ploient une parcelle de terre. Les 21 laboureurs de 1746 se partagent 75 % des terres. Les bordiers 5 %. Le meunier est le plus gros exploitant, il possède 61,40 boisselées soit 5 ha 78 a. (Une boisselée vaut 9,42 ares à Targé).

Le seigneur fait exploiter pour son compte personnel les métairies de Château-Fort, de l'Estang (anciennement Quincampoix), de la Roche, du Coudreau, d'Escotien, de la Grand-serre (ou Grandterre). On peut évaluer à 2 800 boisselées (263,76 ha) la superficie des terres seigneuriales. Les baux trouvés dans le dépôt 22 nous prouvent que ces métairies étaient affermées, le montant du fermage est précisé ainsi que les suffrages qui souvent représentent une somme non négligeable, augmentant de manière substantielle le coût du fermage.

Très peu de Targéens sont propriétaires ; 84,47 % des terres sont exploitées pour le compte d'un tiers. Par contre plus de la moitié de la surface plantée en vigne (58,47 %) est en *pleine propriété*.

Les exploitations sont très morcelées ; les 2 460 boisselées ( 231,73 ha) se répartissent en 357 parcelles dont la plus grande a une surface de 80 boisselées (7,53 ha) et la plus petite, une chènevière de 0,12 boisselées (1,13 a : surface d'un carré de 10,63 m de côté).

Les terres en majorité crayeuses sont très favorables à la culture céréalière, aussi celle-ci occupe 2 038 boisselées (191,98 ha) sur les 2 460 (231,7 ha) soit 82,85 % des terres. Les céréales cultivées sont le froment (80,02 % des emblavures) et le seigle ; la baillarge sans écorce est introduite vers 1776. Dans le terrier de 1678 certaines redevances (le cens) sont exprimées en boisseaux d'avoine.

Les prés occupent 7,48 % des terres. La vigne 4,80 %. Les chènevières 1,22 %.

Cette culture serait à développer selon Creuzé-Latouche<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup>. Voir à ce sujet CREUZÉ-LATOUCHE, *Description topographique du district de Châtellerault*, Châtellerault, Guimbert, 1790, p. 59.

Les chaumes sont peu importantes, elles ne représentent que 3,66 %.

La superficie des prés n'étant que de 184 boisselées (17,33 ha), l'élevage est peu développé. On recense seulement 414 brebis et 59 bœufs, vaches et veaux (les bœufs et les vaches sont employés comme bêtes de somme)<sup>24</sup>.

On ne dénombre aucune chèvre car elles sont fortement taxées. À La Villedieu, elles sont imposées à 1 livre par tête, alors qu'un bœuf l'est à 5 sols, soit 4 fois moins. Elles sont classées parmi les animaux nuisibles. D'autre part la Coutume du Poitou en son titre LXV, article 727 stipule que les laboureurs ne peuvent posséder que deux chèvres par couple de boeufs.

Les exploitations agricoles sont de surface réduite s'étendant de 11 à 252 boisselées. La surface moyenne est de 95,11 boisselées (environ 9 ha). Comme en Gâtine poitevine, jusqu'à 3 ha les terres sont cultivées à la main, au-dessus de cette superficie, on fait appel à un train de labour.

Les laboureurs sont qualifiés de laboureurs à ayreau, deux seulement sur 18 ont deux ayreaux. Le moyen de traction se répartit entre l'attelage de bœufs dans 67 % des cas, de mulets dans 17 % et d'ânes dans 11 %.

Le rôle de 1789 ne parle plus de laboureurs à ayreau mais de laboureurs à essieu. Doit-on conclure que le marquis Pérusse des Cars avait introduit dans ses métairies de Targé la charrue comme il l'avait fait à Monthoiron ?

Tous les artisans, sauf deux, possèdent un lopin de terre duquel ils retirent la subsistance nécessaire à leur famille.

### *Artisanat*

L'artisanat se limite aux métiers du bâtiment : 2 maçons, 2 menuisiers. La présence de 2 tonneliers s'explique par l'importance de la culture de la vigne dans la paroisse. Les métiers du textile sont exercés par 4 tisserands qui trans-

---

<sup>24</sup>. Rôle de taille de 1746.

forment le chanvre et la laine des moutons.

Le commerce est inexistant, aucune auberge n'est mentionnée. Le boulanger cité dans l'inventaire sommaire devait être au service du seigneur, car deux fours à pain, que nous pouvons encore voir aujourd'hui, se trouvent au rez-de-chaussée du donjon. Cependant en 1646, dans un censier, on trouve 5 fours et en 1709, dans un autre on en compte 13. Les habitants faisaient eux-mêmes leur pain.

Targé comptait au début du xvii<sup>e</sup> siècle trois moulins : celui de Mazeray sur l'Auzon qui fonctionnait encore en 1950, celui de Chaudet et celui de Quicampoix sur le ruisseau des Planches appelé aussi moulin de l'Estang.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle des artisans nouveaux s'installent : 1 barbier, 1 charpentier. Le nombre de laboureurs passe de 18 à 34 en 50 ans.

L'état concernant la contribution aux travaux des routes nous apporte une information supplémentaire. Sur 86 contribuables, 18 propriétaires n'habitent pas Targé, 6 sont de Senillé, 4 de Châtellerault, 4 de Pouthumé, 2 d'Availles, 1 de Saint-Hilaire-de-Monts, 1 de Cenon.

Le seigneur avait à son service, entre autres un archiviste, des gardiens, des cuisiniers et des jardiniers dont les noms de certains sont cités dans l'Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790. Lorsque le marquis Pérusse des Cars devint propriétaire de la seigneurie de Targé en 1762, il fit reconstruire le château. Un document non daté<sup>25</sup> donne la liste des « *ouvriers de la maison* » : 4 menuisiers, 3 serruriers, 3 peintres, 2 vitriers, 1 marbrier et 2 poëliers. Tous ces artisans intervenant après la réalisation du gros œuvre, on peut penser que les maçons et les charpentiers devaient être nombreux sur le site.

La profession des femmes n'est jamais indiquée, sauf en 1776 où une femme prête serment devant le curé pour être sage-femme. Cependant certaines exercent le métier de nourrice. Le

---

<sup>25</sup>. Arch. dép. Vienne, Dépôt 22 liasses 160-161.

relevé que nous en avons fait est incomplet puisque notre liste ne concerne que les enfants décédés chez leur nourrice. Avant 1790, nous en trouvons 5 dont le nourrisson est décédé.

### *Degré de richesse*

Les rôles d'impositions nous permettent d'avoir une idée du degré de richesse des villageois. En 1746, les 2 laboureurs qui paient plus de 50 livres peuvent être classés dans une catégorie dite « aisée ». La classe moyenne payant entre 10 et 30 livres représente le quart des taillables. Près de 70 %, des foyers fiscaux sont imposés de quelques sols à moins de 10 livres. Si l'on excepte le meunier, taxés à 42 livres et 5 sols dont 24 livres pour son moulin, les plus fortement imposés sont les laboureurs avec un impôt moyen de 18 livres 7 sols puis viennent les journaliers avec 7 livres 3 sols, ensuite les bordiers et enfin les artisans. Le montant moyen de la taille par feu est de 9 livres 3 sols. L'écart d'imposition (écart-type) d'un individu et l'imposition moyenne est de 11 livres 5 sols.

La pression fiscale ne cesse de croître au cours des ans. Le montant du principal de la taille passe de 680 livres en 1746, à 700 livres en 1789 et à 830 livres en 1790. Ce qui représente une augmentation de 22 % en 44 ans, dont 18 % en un an.

Pour comparer les impositions individuelles, appliquons la méthode préconisée par Jacques Dupâquier qui consiste à établir des classes statistiques de part et d'autre de la moyenne en utilisant une progression géométrique de raison  $\frac{1}{2}$  pour les tailles inférieures à la moyenne et de raison géométrique 2 pour celles qui sont supérieures. En 1746, près de 67 % des contribuables paient entre une 0,5 et 1 fois la valeur moyenne de la taille. En 1788, la répartition semble plus inégale, on remarque deux pics pour des valeurs relatives beaucoup plus faibles. L'un pour les impositions comprises entre  $\frac{1}{8}$  et  $\frac{1}{4}$  de la valeur moyenne de la taille (25,58 %) et un autre pour une taille comprise entre 1 fois et 2 fois la valeur moyenne de la taille (12,79 %).

Nous avons trouvé le montant des impositions moyennes des paroisses voisines pour l'année 1688. Les habitants de Targé et Pouthumé supportent une taxe d'environ 8 livres 18 sols alors que ceux de Saint-Sauveur sont imposés à 10 livres 2 sols et ceux de Senillé à 11 livres 7 sols<sup>26</sup>.

La taille n'est pas le seul impôt auxquels sont soumis les villageois, il faut ajouter : le cens, le vingtième, la capitation et la contribution à l'entretien des routes. Pour avoir une idée plus précise de la pression fiscale, il y a donc lieu de multiplier par 2,45 les sommes calculées précédemment.

En 1790, un maçon percevait 1 livre par journée de travail et un journalier 15 sols. Le maçon payant 9 livres 15 sols d'impôt devait reverser la valeur de 9,5 journées de travail, alors que le journalier imposé à 11 livres 17 s, versait l'équivalent de 16 jours de travail par an.

A ces impôts en espèces, il faut ajouter la dîme, impôt en nature qui se prélève sur tous les produits cultivés, y compris sur les pois et les fèves.

Ce sont les petites gens qui sont les plus imposées. La grande disparité des cotisations provient essentiellement de l'inégalité dans la répartition de la propriété. On trouve seulement 40 % des foyers fiscaux propriétaires de leur habitation. Plus de 55 % des terres sont exploitées à moitié. Par contre 60 % des feux sont propriétaires de leur parcelle de vigne.

Le niveau moyen de vie des Targéens n'est pas très élevé puisque le recensement du 17 septembre 1790<sup>27</sup> indique que 34 individus sur 260 ont besoin d'une assistance. Ces 34 personnes se composent de : 3 vieillards hors d'état de travailler, 5 infirmes, 6 pauvres ou malades et 20 mendiants vagabonds.

---

<sup>26</sup>. Pour comparer les impositions avec d'autres paroisses du Haut-Poitou, voir Jack Pichon, « La taille tarifée dans quatre paroisses du Haut-Poitou, approche statistique d'un essai de répartition équitable de l'impôt au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique du Centre-Ouest*, tome III, 1<sup>er</sup> semestre 2004, p. 120-174.

<sup>27</sup>. Arch. dép. Vienne, 8M1-1.



## *Après la révolution*

### *Agriculture*

Le territoire de la commune a une superficie de 574 ha. Les terres se répartissent ainsi :

Type de terre	Superficie		
Terres labourables	408 ha	42 a	10 ca
Prés naturels, pâturages, pacages	74 ha	98 a	90 ca
Vignes	52 ha	87 a	40 ca
Bois, taillis, bruyères	13 ha	98 a	
Jardins	2 ha	89 a	40 ca
Autres superficies cultivables		62 a	80 ca
Non cultivables (routes, constructions, etc.)	21 ha	13 a	10 ca
<b>Surface totale de la commune</b>	<b>574 ha</b>	<b>91 a</b>	<b>70 ca</b>

Sur 553 ha cultivables, les terres labourables sont consacrées à la culture céréalière, le froment représente les deux tiers des emblavures..

Les 52 ha de vigne sont divisés en 162 parcelles allant de 176 ares à 50 centiares<sup>28</sup>. Selon les années un hectare de vigne pouvait produire de 10 à 14 hl de vin. Posséder un lopin de vigne était l'indice d'une certaine richesse car au milieu du siècle (1862) l'hectare de vigne se négociait entre 1 500 et 2 000 francs alors qu'un hectare de terre ne valait que 600 à 1 500 francs selon sa qualité. Comme dans la France entière, en 1880 toutes les vignes seront touchées par le phylloxéra. Un nouvel essai de culture, à titre expérimental, ne sera tenté qu'en 1888 avec une plantation de 77 cep. En 1892, alors que les vignes se reconstituent progressivement, on compte à présent 20 ha plantés dont la valeur vénale de l'hectare peut atteindre 5 000 francs.

Les prés sont peu nombreux, seulement 14 % de la surface.. Le trèfle, le sainfoin, la luzerne font leur apparition. On

---

<sup>28</sup>. Arch. muni. Targé, Matrice cadastrale de 1832.

constate surtout un accroissement des plantations de pomme de terre qui est employée pour l'alimentation des humains mais aussi pour engraisser les animaux.

La traction animale est toujours assurée par les bœufs. Les petits exploitants utilisent les ânes. À partir de 1870, ces ânes sont progressivement remplacés par des chevaux, plus puissants pour tirer la charrue.

L'élevage des volailles devient une source de revenu supplémentaire. En 1882<sup>29</sup>, plus de 2 000 poulets et lapins, 200 pigeons et une centaine de canards sont vendus aux volaillers de Châtelleraut.

En 1807, on recensait 6 propriétaires, en 1862 ils sont 27. Les exploitations restent cependant de petites dimensions : 15 sont inférieures à 5 ha, 8 ont entre 5 et 10 ha, 2 entre 10 et 20, 2 seulement ont plus de 20 ha. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle la superficie des exploitations agricoles ne dépassera guère les 20 ha.

La petite propriété se développe à partir de 1882 : sur 73 propriétaires 50, soit 68,50 %, possèdent moins d'un hectare de terre. Ce chiffre atteindra 84,08 % en 1892.

### *Artisanat*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'artisanat prend de l'importance tant dans les métiers du bâtiment que dans l'alimentation. Une activité nouvelle est pratiquée par les villageois. Une manufacture d'armes s'installe à Châtelleraut dès 1819. Les Targéens sont attirés par cette nouvelle activité. Sur le recensement de 1836, on compte 3 platineurs. Ce nombre va progressivement augmenter jusqu'en 1876 pour atteindre le chiffre de 30, et décroître à 3 en 1896. Les ouvriers ruraux étaient recherchés car le directeur de la manufacture « préférait embaucher des propriétaires campagnards plutôt que des ouvriers de métier moins sujets à courber l'échine ».

Tous étaient payés à la tâche. Le taux horaire moyen variait

---

<sup>29</sup>. Arch. muni. Targé, Enquête du ministère de l'agriculture.

suivant la spécialité, de 0,40 franc pour un forgeron à 0,70 franc pour un ajusteur de précision. Le salaire journalier pouvait atteindre 5 francs. Revenu plus substantiel que celui des journaliers agricoles qui en 1892 gagnaient 2,50 francs par jour en été.

Malgré la précarité de l'emploi pour les auxiliaires, ce revenu supplémentaire n'est pas négligeable pour les petits propriétaires dont les terres ne permettent pas à une famille de 4 ou 5 personnes de vivre décemment.

En 1867, Joubert, construit au lieu dit *les Sables* un atelier de sous-traitance dont les travaux sont achevés en 1870. La surface de l'atelier s'avère vite insuffisante car en 1870 un agrandissement est déclaré à la municipalité. On ne connaît pas le nombre d'ouvriers qui travaillaient dans cette entreprise.

En 1856, sont recensés 3 fumistes habitant le château. Profession insolite dans ce petit village essentiellement rural. Il faut savoir que l'abbé Charles Pauvert, ancien professeur au petit séminaire de Montmorillon, puis archiprêtre de l'église Saint-Jacques de Châtellerault, propriétaire du château, poursuivait des expérimentations métallurgiques sur la purification et la cémentation des fers. Il dépose en 1857 un brevet d'invention pour le raffinage des aciers puddlés. Ces trois *maîtres du feu* lui étaient certainement indispensables pour mener à bien ses travaux scientifiques.

En 1891, nous voyons apparaître un nombre non négligeable de terrassiers travaillant à la construction de la ligne de chemin de fer Châtellerault – Le Blanc. L'empierrement de la voie nécessitait une main-d'œuvre abondante. Les ouvriers suivaient la progression du chantier, ce qui explique pourquoi les noms des terrassiers figurant sur le recensement 1891 ne se trouvent plus sur celui de 1896.

Avant 1836, dans les registres paroissiaux et dans les registres de l'état civil, la profession des femmes n'est jamais indiquée, sauf en 1776 où nous trouvons une sage-femme. Des métiers féminins sont signalés à partir de 1836. On trouve principale-

ment des lingères et des couturières. Il était de tradition que ces jeunes filles ou ces femmes aillent travailler à Châtellerault ou se déplacent de ferme en ferme pour y exercer leur art. Tout en restant à la maison, certaines amélioraient les revenus du ménage en prenant de jeunes enfants en nourrice. Entre 1790 et 1861, 7 nourrices figurent sur les actes de décès d'enfants. A partir de 1879, la mairie de Targé possède un registre de déclaration des nourrices, 14 femmes y sont inscrites pour cette fin de siècle ; nous avons aussi une idée de la pension qui était allouée à cette époque. Augustine Seigle, habitant les Vallées reçoit 25 francs par mois pour avoir en nourrice Rachel Gri-maux dont les parents sont horlogers à Châtellerault.

Métier	1807	1836	1841	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
Propriétaire	6	-	14	12	10	8	17	-	-	-	10	14	9
Métayer, cultivateur	21	-	8	9	9	10	5	18	21	45	32	20	8
Fermier	10	-	-	3	3	3	3	-	-	-	-	-	7
Joumalier	27	-	32	24	32	29	29	30	28	-	11	-	7
Domestique	22	-	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lardinier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
<b>Agriculture</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>48</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>54</b>	<b>36</b>	<b>31</b>
Mçon	-	2	2	2	5	7	6	4	6	3	5	2	7
Charpentier	-	4	2	4	4	10	8	6	5	5	3	6	3
Ménuisier	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Sieur de long	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Tailleur de pierre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Terrassier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	-
<b>Bâtimnt.</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>31</b>	<b>12</b>
Maréchal	-	1	1	1	1	-	1	2	2	2	1	2	3
Serrurier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Charon	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tonnelier	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1
Cordonnier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-
Tailleur d'habits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sabotier	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	1	1
<b>Equipement, entretien</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
Tisserand	-	4	4	-	4	1	3	3	6	3	-	1	-
Filoutier	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Textile</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Inventaire des professions exercées au XIX<sup>e</sup> siècle

Métier	1807	1836	1841	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
Meunier	-	1	3	1	1	3	-	1	3	2	-	-	-
Boulangier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Aubergiste	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-
Cabaretier	-	-	-	-	1	1	1	2	-	-	3	-	-
Epicier	-	-	-	-	1	1	1	2	2	3	2	-	1
<b>Alimentation</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Armurier	-	3	2	5	8	10	12	20	30	13	-	17	3
<b>Métallurgie</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>3</b>
Employé chemin de fer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Facteur	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cantonnier	-	-	-	-	-	2	2	1	2	1	2	2	2
Roulier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
<b>Service</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Homme d'affaires	-	-	1	1	-	-	-	1	1	-	2	-	1
Représentant commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Marchand de bois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
<b>Commerce</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Couturière	-	6	6	5	4	2	2	2	4	1	-	7	7
Brodeuse	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lingère	-	2	1	4	4	1	3	3	6	3	1	2	2
Cuisinière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
<b>Métiers féminins</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>26</b>	<b>103</b>	<b>76</b>	<b>84</b>	<b>86</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>117</b>	<b>83</b>	<b>79</b>	<b>106</b>	<b>69</b>

Inventaire des professions exercées au XIX<sup>e</sup> siècle

### *Habitations*

Nous avons vu que le rôle de tailles de 1746 recensait 78 foyers fiscaux et l'état récapitulatif de ce même rôle répertorie 65 maisons dont 39 à moitié et 3 chambres à ferme. Toutes ces habitations sont taxées à 15 sols lorsqu'elles sont en pleine propriété et à 10 sols lorsqu'elles sont « à moitié » mais nous n'avons pas d'autres renseignements sur la qualité des maisons.

Les services fiscaux du XIX<sup>e</sup> siècle classaient les habitations en 8 catégories allant de 1 à 7 et hors classe. La qualité du logement est fonction inverse de la catégorie. La matrice cadastrale de 1832 et un recensement de 1882 nous donnent les distributions figurant au tableau ci-dessous. Geneviève Renaud-Romieux écrit : « dans la Vienne, les maisons n'ont qu'une seule pièce formant cuisine, salle commune et chambre. Peu de fenêtres (d'un seul côté seulement) et le sol est en terre battue<sup>30</sup> »

Catégorie	Habitations en 1832		Habitations en 1882		
	Nombre	Fréquence	Nombre	Fréquence	Imposition
Hors classe	2	1,90	2	1,83	36 et 110 F
1	6	5,71	3	2,76	18 F
2	5	4,76	5	4,59	16 F
3	5	4,76	6	5,50	12 F
4	8	7,62	8	7,34	10 F
5	15	14,29	16	14,68	8 F
6	38	36,19	38	34,86	6 F
7	26	24,76	31	28,44	5 F
Total	105		109		

### *Degré d'instruction*

Une manière d'apprécier le degré d'instruction est de comptabiliser les signatures des époux sur les actes de mariage. Avant 1789, à part quelques notables, nous n'avons aucune signature

<sup>30</sup>. Geneviève RENAUD-ROMIEUX, « L'architecture rurale », *Patrimoine du Poitou-Charentes*, Poitiers, C.P.P.C., 1998, p. 194.

sur les registres paroissiaux. Le dénombrement de 1807 nous donne une idée du niveau d'instruction des Targéens sous l'Ancien Régime.

Sur une population de 282 habitants, 5 hommes et 3 femmes savaient lire et écrire, alors que 3 hommes et 7 femmes savaient uniquement lire. Soit 6,38 % des habitants pouvaient lire et 2,84 % étaient capables de s'exprimer par écrit. Écrire ne voulait-il pas dire uniquement être capable de signer son nom ? 60 ans plus tard, en 1866, 25,76 % de la population savait lire et écrire, 1,36 % savait uniquement lire, il y avait donc 62,71 % des habitants qui étaient encore illettrés.

La première école privée fut créée en 1851. En 1866, les parents devaient payer 8 francs par an ou 1,5 francs par mois si l'enfant avait moins de 7 ans et 12 francs par an ou 2,25 francs par mois s'il avait plus de 7 ans. Envoyer son enfant à l'école était une lourde charge pour les journaliers car à cette époque un journalier touchait 2,50 francs par jour. D'autre part, les services que peuvent rendre les enfants dans une exploitation agricole font que seulement 43,47 % des garçons et 19,23 % des filles fréquentent l'école durant les périodes où les travaux des champs ne demandent pas la mobilisation de toute la famille, donc principalement l'hiver. La durée de la scolarité varie entre quelques mois et 3 ans. En 1882 les lois Jules Ferry rendent l'école obligatoire et gratuite. On remarque qu'à partir de cette date le nombre d'illettrés diminue d'année en année. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle tous les actes de mariage sont signés par les conjoints.

## **7. CONCLUSION**

Nous nous sommes heurtés dans cette étude de démographie historique à deux handicaps : la pauvreté des renseignements démographiques des registres paroissiaux et le faible nombre des échantillons étudiés. La population de Targé entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIX<sup>e</sup> a toujours avoisiné les 300 habi-



tants. Nous étions loin des 600 à 1 000 échantillons nécessaires pour obtenir des résultats statistiques représentatifs d'une population. Malgré tout, quelques données peuvent être mises en valeur.

Sous une apparente stabilité de la population entre 1670 (330 habitants) et 1896 (345 habitants), nous avons constaté que les Targéens n'ont pas vécu repliés sur eux-mêmes. D'une part nous remarquons qu'au fil des ans, par période de 50 ans, 60 % de patronymes nouveaux apparaissent alors qu'un nombre équivalent disparaissent, d'autre part l'étude faite sur les ménages permet de conclure à une grande mobilité de la population.

Targé n'est pas isolé, des routes, le relie à Châtellerault et aux villages voisins. Les relations avec le centre économique sont d'autant plus indispensables qu'il n'existe ni foire ni marché. L'arrivée du chemin de fer dans les années 1885 permettra un échange commercial plus important entre les deux communes. La proximité de la ville exerce un effet bénéfique sur le développement commercial local. Avant la Révolution nous n'avons trace d'aucun commerce. Il faut attendre 1860 pour qu'un cabaret et une épicerie ouvrent leur porte dans le bourg.

Si les échanges entre Targé et Châtellerault étaient uniquement commerciaux jusqu'en 1815, année d'ouverture de la Manufacture d'armes, Targé devient à partir de cette date une des sources de main-d'œuvre de cette nouvelle industrie. En 1872, 30 Targéens vont travailler à la « *Manu* », comme on disait alors. Si quelques hommes s'orientent vers des professions industrielles, les femmes, qui n'exerçaient jusqu'alors que des tâches ménagères ou de servantes, embrassent des professions de lingères et de couturières.

Le nombre des habitations, une centaine environ, a peu varié. Par contre en examinant la matrice cadastrale à partir de 1832, nous remarquons que des bâtiments agricoles sont construits, quelques maisons vétustes sont démolies et reconstruites

chaque année. Cette activité nécessite la présence permanente de 4 à 5 maçons et autant de charpentiers. L'habitat ne présente pas toujours les conditions suffisantes d'hygiène, mais on voit qu'un effort est fait. Ces constructions ne peuvent se réaliser que parce que le niveau de vie de certains habitants s'améliore, en particulier chez les ouvriers de la Manufacture bien que souvent employés comme intérimaires.

Le nombre de célibataires calculé pour le XVIII<sup>e</sup> siècle (27,27 % de femmes et 77,14 % d'hommes) ne reflète certainement pas la réalité. Les chiffres relatifs au XIX<sup>e</sup> siècle, voisins de 10 %, sont plus près de la vérité. Nous voyons là les limites de la validité des calculs statistiques portant sur de faibles échantillons. La majorité des mariages réunissait des personnes du village. Avant 1789, 70 % des femmes se mariaient à Targé ; au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ce pourcentage atteint 86 %. Seulement 50 % des hommes se mariaient dans la paroisse. Ce qui sous-entend que 50 % étaient des « étrangers ». Les Targéennes choisissent des époux habitant la ville, plus de 15 % des jeunes mariés sont originaires de Châtellerault. L'endogamie socioprofessionnelle est très marquée quelle que soit la période surtout dans les métiers de la « terre ». Les familles nombreuses de plus de 10 enfants, rares au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont inexistantes au XIX<sup>e</sup> siècle. Les mœurs sexuelles se modifient. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la première naissance survenait, après neuf mois de mariage dans 35 % des familles pour tomber à 29 % au siècle suivant. Les nombreux mariages sans enfant (337 sur 671), célébrés dans le village, ne permettent pas de conclure à une infécondité des couples, à moins d'une limitation naturelle des naissances, mais plus vraisemblablement à la mobilité des habitants qui allaient chercher du travail dans les villages voisins.

La mortalité des enfants de moins de 15 ans reste forte au cours des deux siècles étudiés. Le quotient de mortalité infantile baisse régulièrement de 1670 à 1820 mais reste supérieure à 300. Une légère augmentation de ce quotient est enre-

gistrée pour la période 1850-1880. Ces résultats doivent être interprétés avec précaution car nous avons calculé un sous-enregistrement des décès de moins d'un an de 68,70 %. L'espérance de vie suit la courbe générale de la population française. Elle est d'environ 40 ans au XVIII<sup>e</sup> siècle et atteint 56 ans en 1899.

A peine 3 % des Targéens savaient lire et écrire en 1807. L'ouverture de l'école publique en 1851 permet une amélioration du niveau culturel. Le nombre d'enfants scolarisés passe de 22 en 1851 à 61 en 1899<sup>31</sup>. À la fin du siècle, tous les actes de l'état civil portent la signature des intéressés. À la fin de leurs études primaires, les enfants se dirigeaient traditionnellement vers les professions agricoles. Un registre de présence des élèves de 1893 nous indique que certains envisagent un apprentissage à la Manufacture, en priorité, mais aussi dans des métiers de l'artisanat ou du commerce.

Cette évolution constatée se poursuivra au cours du XX<sup>e</sup> siècle, mais Targé connaîtra le même sort que beaucoup d'autres communes, l'exode rural se fera cruellement sentir. Les exploitations agricoles passeront progressivement de dix en 1850 à deux en 1999. L'artisanat qui n'était pas très important, disparaîtra complètement. Trois commerces (une boulangerie, un café-restaurant et un coiffeur) résistent difficilement à l'attrait commercial des grandes surfaces châtelleraudaises.

Targé a aujourd'hui une population de plus de 800 habitants, mais est devenu une cité dortoir ou *paroisse banlieue* selon l'expression de J. Péret. Fort heureusement, le village conserve encore son caractère rural.

Jack PICHON

---

<sup>31</sup> Arch.muni.Targé